Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170401-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 17 Avril 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Brigitte LE VAILLANT, Laurent KRUST, Gaëlle CHESNEL, Mikaël CANO, Virginie LE LIBOUX, David NATUS, Nathalie DOUCET, Karine RIVALLAIN, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Hippolyne LE MEUR, Gérard LE FRAPPER, Aurore BRACQ, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET,
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Stéphane PLUNIAN , Ghislaine HUBY CISSOU, Francette CHAULOUX, François BLAYO
Absent(s) excusé(s) :	Sammy GAUTIER, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	10 Avril 2026
Secrétaire de séance :	David NATUS

1- FINANCES- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article 106 de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260417-D2026170401-DE

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 02 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec effet au 1er janvier 2024,

En vertu de l'article L.5217-10-8 du CGCT, l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57, à l'exception des communes et des groupements de moins de 3500 habitants,

Le Conseil municipal :

- **ADOPTE** le Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032 ci-joint

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,
David NATUS

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,
Jérôme MEUNIER